



EPTB

Etablissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

Midi Libre édition Lunel

Vendredi 4 avril 2025

Vidourle : la stagnation de l'eau dans les terres agricoles de la basse plaine divisée par 6

CONCERTATION

À Marsillargues,
2^e réunion thématique
organisée par l'EPTB
sur l'aménagement de
la rive droite du fleuve.

Une cinquantaine de personnes, essentiellement des agriculteurs, a rempli dernièrement la petite salle Jean-Claude-Carrière de Marsillargues à l'occasion de la deuxième réunion thématique (*) organisée par l'Établissement public territorial du bassin (EPTB) Vidourle. Dans la série des rendez-vous qui ponctue, jusqu'au 16 avril, la concertation publique, cette réunion était très attendue puisqu'il s'agissait d'aborder la problématique agricole.

Peu ou mal appréhendées lors du projet avorté de 2015, elles sont, cette fois, au cœur du nouveau programme d'actions qui est passé de 20 à 62 M€. Une référence détaillée par le direc-

teur général des services techniques de l'EPTB Serge Rouvière. Ce dernier a d'abord rappelé quelques fondamentaux : dans son secteur endigué, en aval de l'autoroute A9, le fleuve est capable d'absorber 900 m³ par seconde, au-delà c'est l'inondation. Pour mémoire, en 2002, son débit a atteint 2 400 m³ à l'autoroute ouvrant 35 brèches dans les digues. 427 m³/s ont coulé sur Lunel et Marsillargues, 1 240 en rive gardoise. Par ailleurs, l'eau a stagné 36 jours dans la basse plaine.

Éviter les brèches

Pour éviter cela, Serge Rouvière a indiqué que « 12 scénarios ont été testés. » Il a cité notamment la réalisation de deux nouveaux barrages écrêteurs en amont, ou d'un grau de 400 m au Boucanet. Las, les modélisations du fonctionnement du Vidourle par le cabinet Egis ont été sans pitié. « Leur incidence n'est pas à l'échelle du problème », a résumé Serge Rouvière.



La salle Jean-Claude-Carrière a fait le plein.

JPS

D'où les aménagements retenus. Ils consistent d'abord à « éviter les ruptures des digues de premier rang en les déplaçant de plusieurs dizaines de mètres, en les renforçant et en confortant les points bas. » Il s'agit aussi de créer des digues de deuxième rang, à l'est de Lunel et à l'ouest de Marsillargues, pour protéger les populations en canalisant les débordements du fleuve en aval du pont de Lunel jusqu'à la basse plaine.

L'autre action concerne le pompage de l'eau accumulée dans la basse plaine. Serge Rouvière a fait remarquer que le projet de 2015 ne proposait quasiment rien. « En 2025, on rehausse le barrage de Tamariguières, on entretient les collecteurs en se substituant éventuellement aux propriétaires, on crée deux nouvelles stations de pompage l'une vers le fleuve, l'autre vers l'étang de l'Or et on aide à leur fonctionnement. » Avec ces mesu-

res, Serge Rouvière a assuré que le temps de stagnation de l'eau sera divisé par 6 en cas de crue de type 2002 soit 6 jours au lieu de 36.

> Ce vendredi 4 avril à 18 h 30, salle Vincent-Scotto à Saint-Laurent-d'Aigouze, 3^e et dernière réunion publique sur la thématique des enjeux environnementaux du projet.

ET AUSSI

● ASSURANCES

Parmi les échanges qui ont eu lieu à l'issue de la présentation du projet par l'EPTB la question de la couverture assurantielle en cas de crue après la réalisation du Programme d'action a fait débat. La crainte manifestée par les agriculteurs est que les travaux puissent avoir un impact sur les garanties des assureurs. L'EPTB a promis d'interroger à nouveau l'assureur Groupama.



EPTB

Etablissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

Midi Libre édition Lunel

Mardi 18 mars 2025

Vidourle : le projet promet de mettre hors d'eau 97% des habitants

CONCERTATION

Dans le cadre de la concertation de deux mois lancée par l'EPTB Vidourle, la première réunion thématique sur l'aménagement futur de la rive droite portait sur les enjeux de sécurité pour les populations.

Lancée à Marsillargues le 19 février, la concertation concernant l'important projet d'aménagement et de sécurisation des digues en rive droite de la basse vallée du Vidourle est entrée dans la phase des réunions thématiques (*). La première des trois réunions prévues s'est déroulée salle Castel et portait sur les enjeux de sécurité des populations.

Ouverte par le maire par intérim Stéphane Dalle, elle a permis de rappeler l'une des actions phares de ce 3^e Programme : le déplacement et la consolidation des digues de premier rang afin d'éviter les ruptures, comme ce fut le cas lors de la crue de 2002 (35 brèches), et la réalisation de digues de second rang pour mettre au sec Marsillargues et Lunel. S'ex-

primant au nom de Pierre Martinez, président de l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) du Vidourle, la première vice-présidente Véronique Michel, adjointe à l'aménagement urbain à Lunel, a rappelé les deux programmes d'actions (13 M€ dont 7,5 à Lunel) engagés depuis 2002. Mais l'élue a insisté : « *Le risque est toujours là. C'est tout l'enjeu des 3^e et 4^e Programmes d'actions [62 M€, NDLR] pour protéger nos communes, nos entreprises, nos exploitations agricoles, nos routes et surtout nos habitants.* »

Un dispositif Alabri

La sécurisation des biens et des personnes fut d'ailleurs au cœur des échanges entre la cinquantaine de personnes présentes,



Le traitement du mas de la Jassette a fait l'objet de questions.

JPS

les techniciens de l'EPTB et les ingénieurs du cabinet Egis qui épaulent l'EPTB Vidourle. Ces derniers ont rappelé les bénéfices attendus par ce nouveau programme : « *97 % des 8 000 habitants exposés au risque d'inondation par le Vidourle à Lunel et Marsillargues seront définitivement protégés, 95 % des emplois et 47 % des routes seront hors d'eau.* » Pour les autres, la mise en place de nouvelles mesures de réduction de la vulnérabilité du bâti individuel,

baptisées Alabri, ont été annoncées. Elles permettent de financer à 100 % les diagnostics d'aménagement nécessaires et jusqu'à 80 % des travaux pour les particuliers, 50 % pour les bâtiments publics et 40 % pour les activités.

Jean-Pierre Souche

> Prochaine réunion thématique ce **mardi 18 mars** à 18 h 30 à Marsillargues, salle Jean-Claude-Carrière sur les enjeux agricoles. Entrée libre.



EPTB

Etablissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

Midi Libre édition Lunel

Mardi 18 mars 2025

Inquiétude à la Jassette

Parmi les nombreuses questions qui ont été posées lors de la discussion qui a eu lieu, le cas du Mas de la Jassette a été évoqué. En effet, le mas, situé au nord de la voie ferrée, semble constituer une exception dans le projet d'aménagement puisque dans ce secteur, l'EPTB prévoit d'araser la digue existante et de favoriser ainsi l'expansion de la crue. D'où l'inquiétude des propriétaires d'autant que la voie ferrée au sud pourrait, selon eux, constituer un barrage. « *Dans ce secteur, une brèche a eu lieu en 2002 et seul le niveau bas du mas a été inondé, le bâti n'a pas été touché* », a indiqué l'EPTB. Sans digue, la situation sera la même. Par ailleurs, le mas pourra profiter des nouvelles mesures de protection de la vulnérabilité. Quant à la voie ferrée, l'EPTB a souligné que l'aménagement fait actuellement l'objet d'échanges avec la SNCF.



EPTB

Etablissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

Midi Libre édition Lunel

Mardi 11 mars 2025

Marsillargues : Enjeux Agricoles :

ENJEUX AGRICOLES. Dans le cadre du projet d'aménagement et de sécurisation des digues en rive droite de la basse vallée du Vidourle, une deuxième réunion thématique sur les enjeux agricoles se tiendra le mardi 18 mars à 18 h 30 à la salle Claude-Carrière.



EPTB

Etablissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

Midi Libre édition Lunel

Vendredi 07 mars 2025

Concertation :

Vidourle : Une réunion thématique à l'espace Castel



Suite de la concertation lancée par l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Vidourle concernant le projet d'aménagement et de sécurisation des digues en rive droite du fleuve, 1^{re} réunion publique ce vendredi 7 mars à 18 h 30 salle Castel sur les enjeux de sécurité des populations.



EPTB

Etablissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

Midi Libre édition Gard Rhôdanien

Jeudi 06 mars 2025

Aigues Mortes

Plan de lutte contre les inondations des élus du Vidourle

Réunis à l'hôtel de ville d'Aigues-Mortes, jeudi 20 février, les élus des bassins de l'agglo de Lunel, Piémont Cévenol, Pays de l'Or, Terre de Camargue, Petite Camargue, Rhône-Vistre-Vidourle, Alès Agglo, Cévennes Gangeaoises et Sumènois – ont participé au comité syndical de l'EPTB (Établissement public territorial de bassin du Vidourle), concernant les projets de protection des populations exposées aux inondations du Vidourle. Le territoire du Vidourle couvre 95 communes et 150 000 habitants.

Régis Vianet, élu aigues-mortais délégué au Vidourle, a accueilli l'assistance présidée par le président Pierre Martinez, en présence de Marc Larroque, conseiller départemental du Gard et des représentants des inter-



Le président Martinez accueilli par Régis Vianet.

communalités.

Les élus ont adopté le programme d'orientation budgétaire pour l'année 2025 dont les principales actions consistent à poursuivre les études relatives à la défense contre les inondations, les négociations à l'amiable avec les propriétaires

concernés, solliciter des aides des partenaires, engager une consultation publique pour les zones d'expansion des crues, études du projet de création de digues dites de second rang pour protéger Aimargues, Lunel, Marsillargues. Ce sont plus de 2 millions d'euros d'opéra-

tions nouvelles qui sont proposées en 2025 pour la sécurisation des biens et des personnes, la renaturation de la rivière et les animations de sensibilisation, et les audits de vulnérabilité chez les particuliers.

Le budget représente 5,5 M€ incluant les frais de fonctionnement de l'établissement public. Des concertations publiques sont mises en place, à Lunel, le **7 mars**, à Saint-Laurent-d'Aigouze, le **4 avril**.

Un programme d'actions sera établi concernant notamment l'entretien des digues et des berges.

Pour conclure, le président rappelle que les élus peuvent être fiers des actions engagées dans l'esprit d'une solidarité toujours présente entre l'amont et l'aval.

► Correspondant Midi Libre : 06 81 79 48 55



EPTB

Etablissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

Midi Libre édition Lunel

Vendredi 28 février 2025

Marsillargues

Les dates sur le projet des digues du Vidourle

Après le lancement de la concertation du 19 février à Marsillargues, des réunions thématiques se tiendront le 7 mars à 18 h 30 à Lunel, salle de la Rotonde (enjeux de sécurité des populations), le 18 mars à 18 h 30, salle

Jean-Claude-Carrière (enjeux agricoles) et le 4 avril à 18 h 30, salle Vincent-Scotto à Saint-Laurent-d'Aigouze (enjeux environnementaux). Des permanences se tiendront dans les mairies concernées : le 4 mars et le 25 mars

de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30, à Saint-Laurent-d'Aigouze. Le 11 mars et le 1^{er} avril de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 en mairie de Marsillargues et le 17 mars et le 8 avril, de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30,

en mairie de Lunel, salle Mistral. Le dossier peut être consulté sur vidourle.org.

> Remarques sur concertation.rive.droite@vidourle.org.

► **Correspondant Midi Libre** : 06 86 83 25 09

Crues du Vidourle : L'évacuation de l'eau interroge la plaine

CONCERTATION PAPI 3

Ce mercredi soir dans la salle Jean-Moulin à Marsillargues a été lancée la longue concertation (elle durera jusqu'au 16 avril), concernant le projet d'aménagement et de sécurisation des digues en rive droite de la basse vallée du Vidourle (62 M€), au cœur du 3^e Programme d'actions de prévention des inondations à 72,5 M € engagé par l'Établissement public de bassin (EPTB) du Vidourle.

La copieuse fréquentation de ce rendez-vous, premier d'une importante série (lire ci-dessous), a confirmé les attentes et les inquiétudes face à ce projet qui vise à répondre à un défi colossal : garantir l'évacuation par le fleuve, d'une crue jusqu'à 900 m³ puis trouver des solutions pour les débordements des m³ supplémentaires en satisfaisant au mieux l'intérêt collectif et les nombreux intérêts individuels.

Ce n'est pas un hasard si l'EPTB, après avoir travaillé dix ans sur 12 solutions différentes, conjointement avec le cabinet Egis, a choisi Marsillargues pour entamer cette concertation. C'est ici qu'en 2015, une forte contestation, en particulier agricole, s'est levée et a sonné le glas d'un premier projet mal ficelé et pas assez partagé. C'est là aussi, entre la RN 113 au nord, la route de la Mer à l'ouest, le Vidourle à l'est et la mer au sud, que les enjeux sont majeurs. Dans cette

plaine, forcément réceptacle et obligatoirement exutoire des caprices historiques d'un fleuve impossible à totalement dompter, s'ajoutent une complexité topographique, la plus forte concentration de population du bassin-versant et une forte activité agricole et économique.

Le maire de Saint-Nazaire alerte l'EPTB

Mercredi soir, les échanges ont essentiellement concerné l'évacuation de la zone d'expansion de la crue en aval de Marsillargues. La perspective d'un renforcement du pompage censé réduire à une poignée de jours le temps maximal de stagnation de la crue, a encore fait douter bon nombre d'intervenants. « *Tant que le niveau de la mer ne permettra pas l'évacuation, qu'allez-vous faire de toute cette eau ?* », s'est interrogé l'un d'eux. De son côté, le maire de Saint-Nazaire-de-Pézan a alerté sur la capacité du canal de Lunel à évacuer un surplus lié au pompage et s'est inquiété des conséquences pour Saint-Nazaire. Sur ces points, Serge Rouvière comme Mathieu Normand ont répété maintes fois qu'il était hors de question d'évacuer l'eau pendant la période de crue et rappelé que « *la finalité n'est pas d'évacuer l'eau de la plaine pour noyer les habitants de Saint-Nazaire* ».

Jean-Pierre Souche



Des échanges nombreux et courtois ont lancé la concertation. JPS

LA CONCERTATION

Réunions thématiques. Enjeux de sécurité des populations le 7 mars à 18 h 30, espace Castel à Lunel. Enjeux agricoles le 18 mars à 18 h 30 à Marsillargues, salle Jean-Claude-Carrière. Enjeux environnementaux le 4 avril à 18 h 30 à Saint-Laurent-d'Aigouze, salle Vincent-Scotto.

Permanences dans les mairies. Le 4 et le 25 mars de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30 à Saint-Laurent-d'Aigouze, salle du conseil ; le 11 mars et le 1^{er} avril de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30 à Marsillargues et le 17 mars et le 8 avril de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 à Lunel, salle Mistral.

Clôture. Clôture de la concertation le 16 avril à 18 h à Lunel, salle des Trophées.



EPTB

Etablissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

Midi Libre édition Lunel

Mercredi 19 février 2025

Vidourle : Début de la concertation publique à Marsillargues



Dès ce soir, 18 h 30, et jusqu'au 16 avril, l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Vidourle invite la population à s'exprimer sur le Programme d'action et de prévention des inondations du fleuve. Entrée libre. Salle Jean-Moulin, à Marsillargues.



EPTB

Etablissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

Midi Libre édition Lunel

Lundi 17 février 2025

Vidourle : Lancement de la concertation



À partir de ce mercredi 19 février et jusqu'au 16 avril, l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Vidourle invite la population, à s'exprimer sur le 3^e Programme d'action et de prévention des inondations (Papi) du fleuve (72,5 M€ dans les 5 ans dont 53 M€ de travaux). Cette concertation concerne

particulièrement les habitants de Lunel, Marsillargues mais aussi de Saint-Laurent-d'Aigouze (Gard), à l'épicentre du chantier. Elle débute ce mercredi 19 février par une réunion publique à la salle Jean-Moulin à Marsillargues. L'entrée est libre.
Infos sur vidourle.org.



EPTB

Etablissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

Midi Libre édition Gard Rhodanien

Lundi 03 février 2025

« Ce qu'on propose est la solution la plus adaptée et la plus responsable »

VIDOURLÉ

Du 19 février au 16 avril, l'EPTB Vidourle lance une grande concertation.

Propos recueillis
par Jean-Pierre Souche

Pourquoi un 3^e Programme d'actions de prévention des inondations (Papi), de près de 72 M € dont 53 M € de travaux, est-il nécessaire ?

Les deux premiers programmes d'actions ont permis de faire face à l'urgence et de commencer à améliorer le système de protection qui a révélé son insuffisance lors des inondations de 2002 (lire ci-après). Il fallait continuer. On travaille dessus depuis 10 ans notamment sur les digues de second rang à Marsillargues et Lunel, en rive droite.

Quels sont les principaux axes de ce 3^e programme d'actions ?

En termes de financement, il y a d'abord les travaux d'aménagement pour protéger Marsillargues et Lunel en particulier, mais aussi, rive gauche, Saint-Laurent, Aimargues et Gallargues. Mais ce Papi, c'est aussi un immense programme de prévention auprès des publics scolaires. L'EPTB Vidourle a été précurseur mais là, on le renforce en



Pierre Martinez, maire de Sommières et président l'EPTB Vidourle. JPOS

élargissant la prévention aux lycéens. On lance aussi la réduction de la vulnérabilité du bâti avec le dispositif Alabri et on accompagne les communes pour mettre en place leur plan communal de sauvegarde ou pour la gestion des ouvrages hydrauliques. On agit aussi sur le fleuve, ses bras morts, ses zones humides, très importantes contre les

inondations. On le bichonne car les enjeux environnementaux sont énormes. Ce programme est un tout, on n'est pas seulement sur les digues car ces systèmes ont leurs limites.

Vous lancez à Lunel, Marsillargues et Saint-Laurent-d'Aigouze, une large concertation, comment va-t-

La concertation

PRATIQUE Réunions publiques de lancement le 19 février à 18 h 30, salle Jean-Moulin à Marsillargues et de clôture le 16 avril à 18 h, salle des Trophées à Lunel.

Réunions thématiques le 7 mars à 18 h 30 à l'espace Castel à Lunel sur les enjeux de sécurité des populations. Le 18 mars à 18 h 30 à la salle Jean-Claude-Carrière à Marsillargues sur les enjeux agricoles et le 4 avril à 18 h 30, salle Vincent-Scotto à Saint-Laurent-d'Aigouze sur les enjeux environnementaux. **Infos** sur www.vidourle.org et **remarques** sur concertation.rive.droite@vidourle.org.

elle se dérouler ?

On démarre par une réunion publique à Marsillargues le 19 février (lire ci-après) et on clôture à Lunel le 16 avril à la salle des Trophées. Entre-temps, on organise des réunions thématiques sur les enjeux de sécurité des populations à Lunel, les enjeux agricoles à Marsillargues et environnementaux à Saint-Laurent-d'Aigouze. En plus, il y aura des permanences dans les mairies des trois communes, des consultations individuelles possibles, une page spéciale sur le site de l'EPTB Vidourle et une adresse mail dédiée. Par ailleurs, on a travaillé avec deux garants pour élaborer la consultation.

Que deviendront les remarques qui remonteront de cette concertation ?

À l'issue de la concertation, les garants vont rendre un rapport qui sera rendu public, on devra y répondre et les services de l'État instruiront ensuite notre demande d'autorisation au regard de ce rapport et des réponses.

Après la concertation, quel est votre calendrier ?

On aimerait déposer le dossier d'autorisation à l'été, en 2026 on espère la partie enquête publique qui validera le projet complet, et ensuite, il y a une phase d'acquisition foncière qui peut ralentir le démarrage des travaux. Si les choses vont au mieux, on pense lancer les travaux en 2028 en étant vraiment optimiste.

Midi Libre édition Lunel

Dimanche 2 février 2025

« Ce qu'on propose est la solution la plus adaptée et la plus responsable »

VIDOURLE

Du 19 février au 16 avril, l'EPTB lance une grande concertation à Lunel, Marsillargues et Saint-Laurent-d'Aigouze (Gard) sur le projet d'aménagement et la sécurisation des digues en rive droite. Entretien avec Pierre Martinez, président de l'Établissement public territorial de bassin.

Propos recueillis par
Jean-Pierre Souche
jpsouche@midilibre.com

Pourquoi un 3^e Programme d'actions de prévention des inondations (Papi), de près de 72 M € dont 53 M € de travaux, est-il nécessaire ?

Les deux premiers programmes d'actions ont permis de faire face à l'urgence et de commencer à améliorer le système de protection qui a révélé son insuffisance lors des inondations de 2002 (lire ci-après). Il fallait continuer. On travaille dessus depuis 10 ans notamment sur les digues de second rang à Marsillargues et Lunel, en rive droite.

Il y a dix ans, une première version a été rejetée par les services de l'État, comment a travaillé l'EPTB depuis ?

Pendant ces dix ans, on a repris tout le projet avec un impératif qu'on a fixé au bureau d'études : répondre point par point à l'ensemble des interrogations posées par l'État qui avait retoqué le premier projet. On a repris les études, refait un nouveau programme en concertation, en organisant des dizaines de réunions avec les associations, les habitants, les élus. Et depuis quelques années, à la faveur de nouveaux

élus au comité syndical de l'EPTB et d'une nouvelle équipe de direction à l'établissement, on s'est employé aussi à apaiser le climat, à favoriser les échanges, à dédramatiser certaines situations et à sortir de positions ou postures pour arriver à un consensus dont je suis satisfait.

Quels sont les principaux axes de ce 3^e programme d'actions ?

En termes de financement, il y a d'abord les travaux d'aménagement pour protéger Marsillargues et Lunel en particulier, mais aussi, rive gauche,

Saint-Laurent, Aimargues et Gallargues. Mais ce Papi, c'est aussi un immense programme de prévention auprès des publics scolaires. L'EPTB Vidourle a été précurseur mais là, on le renforce en élargissant la prévention aux lycéens. On lance aussi la réduction de la vulnérabilité du bâti avec le dispositif Alabri et on accompagne les communes pour mettre en place leur plan communal de sauvegarde ou pour la gestion des ouvrages hydrauliques. On agit aussi sur le fleuve, ses bras morts, ses zones humides, très importantes contre les inondations. On le bichonne car les enjeux environnementaux sont énormes. Ce programme est un tout, on n'est pas seulement sur les digues car ces systèmes ont leurs limites.

Vous lancez à Lunel, Marsillargues et Saint-Laurent-d'Aigouze, une large concertation,

Quelques éléments pour mesurer l'intensité des caprices du fleuve

DÉBITS L'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Vidourle possède dans ses documents quelques chiffres qui permettent de prendre conscience des événements possibles lors d'intempéries majeures. L'été, le débit moyen du fleuve à la station de Villetelle est de 0,3 m³ par seconde, il est de 10 à 20 m³ en hiver. Au-delà de 20 m³, les observateurs considèrent que le fleuve est en crue. Lors de la crue du Vidourle en 2002, le débit du fleuve sur le même site de Villetelle a été mesuré à 2 400 m³ par seconde, soit, par comparaison, le débit normal du Rhône à Beaucaire. Autre comparaison, lors de la fameuse crue de 1909 à Paris, la Seine avait un débit de 2 100 m³. Quelques autres chiffres : aujourd'hui le Vidourle est endigué à partir de l'autoroute jusqu'à la mer, leur capacité de rétention est d'environ 900 m³ par seconde, pas au-delà. Derniers éléments : la crue de 2002 est désormais la crue de référence, son occurrence est estimée de 350 à 400 ans.



Maire de Sommières, Pierre Martinez est président de l'EPTB Vidourle. JPS

comment va-t-elle se dérouler ?

On démarre par une réunion publique à Marsillargues le 19 février (lire ci-après) et on clôture à Lunel le 16 avril à la salle des Trophées. Entre-temps, on organise des réunions thématiques sur les enjeux de sécurité des populations à Lunel, les enjeux agricoles à Marsillargues et environnementaux à Saint-Laurent-d'Aigouze. En plus, il y aura des permanences dans les mairies des trois communes, des consultations individuelles possibles, une page spéciale sur le site de l'EPTB Vidourle et une adresse mail dédiée. Par ailleurs, on a travaillé avec deux garants pour élaborer la consultation, ils veilleront à son bon déroulement.

Qu'attendez-vous de cette concertation ?

On est dans cette volonté d'explication, d'échanges. On veut convaincre, même les plus récalcitrants, sur le fait qu'il s'agit d'un bon projet. On a optimisé les demandes tout en répondant aux enjeux qui se posent sur le Vidourle en général et la rive droite en particulier où l'urbanisation est forte.

Que deviendront les remarques qui remonteront de cette concertation ?

À l'issue de la concertation, les garants vont rendre un rapport qui sera rendu public, on devra y répondre et les services de l'État instruiront ensuite notre demande d'autorisation au regard de ce rapport et des réponses.

La concertation

Réunions publiques de lancement le 19 février à 18 h 30, salle Jean-Moulin à Marsillargues et de clôture le 16 avril à 18 h, salle des Trophées à Lunel.

Réunions thématiques le 7 mars à 18 h 30 à l'espace Castel à Lunel sur les enjeux de sécurité des populations. Le 18 mars à 18 h 30 à la salle Jean-Claude-Carrière à Marsillargues sur les enjeux agricoles et le 4 avril à 18 h 30, salle Vincent-Scotto à Saint-Laurent-d'Aigouze sur les enjeux environnementaux. **Infos** sur www.vidourle.org et **remarques** sur concertation.rive.droite@vidourle.org.

Quel est votre sentiment concernant le degré d'acceptation de ce projet ?

Je ne voudrais pas anticiper sur cette concertation, mais administrativement et politiquement, nous avons tout mis en place pour établir des échanges avec les acteurs des communes concernées. Ce qu'on propose aujourd'hui est la solution la plus adaptée et la plus responsable possible.

Après la concertation, quel est votre calendrier ?

On aimerait déposer le dossier d'autorisation à l'été, en 2026 on espère la partie enquête publique qui validera le projet complet, et ensuite, il y a une phase d'acquisition foncière qui peut ralentir le démarrage des travaux. Si les choses vont au mieux, on pense lancer les travaux en 2028 en étant vraiment optimiste.